



Les importations de poissons baissent de 16% au premier semestre 2021

Le compte du premier semestre de l'année en cours elle affiche un déficit de 52 milliards de Fcfa, en hausse de 7,5% par rapport au premier semestre 2020 et se chiffre à 744 milliards de Fcfa, fait savoir l'Institut national de la statistique (INS), dans la note sur le commerce extérieur au Cameroun, pour le compte du premier semestre 2021. Cette augmentation est liée à la hausse des dépenses d'importations de 15,4% par rapport au premier semestre 2020 et la hausse des recettes d'exportations de 21,5% enregistrée sur la même période n'ayant pas été suffisante pour couvrir les dépenses d'importations.

Pour le cas précis des importations, elles se chiffrent à 1 824 milliards de F CFA pour 5,07 millions de tonnes de marchandises. Parmi les importations camerounaises, figure en bonne place le poisson. Tout comme le riz, le poisson est logé dans la catégorie des produits qui contribuent à plomber la balance commerciale du Cameroun. Pour le premier semestre donc les importations de poissons et crustacés se chiffrent à 64,060 milliards de Fcfa, pour 97 203 tonnes de produits, contre 77,877 milliards, pour 115 708 tonnes à la même période en 2019. Soit une baisse en valeur de 13,816 milliards et en quantité de 18 505 tonnes (16%).

En glissement annuel, on a des importations de l'ordre de 201 667 tonnes, pour 138,123 milliards en 2020. Pour le compte des années précédentes nous avons en 2019, 185 943 tonnes, à hauteur de 133,259 milliards de Fcfa ; en 2018, 225 708 tonnes, à 155,088 milliards ; en 2017, 181 922 tonnes, pour une enveloppe de 114,902 milliards de Fcfa.

Booster la production locale

Si le gouvernement a eu recours aux importations pour satisfaire la demande nationale, il n'en demeure pas moins que le Cameroun produit du poisson. En 2019, l'offre en produits halieutiques du pays se situait à 335 158 tonnes contre 390 519 tonnes en 2018, soit une baisse de 15%. Une offre largement dominée par la pêche artisanale maritime avec 265 968 tonnes (79%), suivie de la pêche continentale 45 933 tonnes (14%), de la pêche industrielle 14 178 (4%) et l'aquaculture 9 078 tonnes (3%).

Pour renverser cette tendance, le gouvernement en mis en place un ensemble de mesures incitatives. Dont des avantages fiscaux. Selon l'article





122 du Code général des impôts 2021, les entreprises ayant pour activités l'agriculture, l'élevage et la pêche, bénéficient de divers avantages fiscaux dont la dispense des charges fiscales et patronales sur les salaires versés aux ouvriers saisonniers par les exploitants individuels ; l'exonération des droits d'enregistrement des mutations de terrains affectés à la pêche etc.

A cela l'on peut noter l'implication des acteurs locaux. En guise d'illustration l'entreprise spécialisée dans la production du poisson Mavecarn. Retenue à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le ministère de l'Elevage des pêches et de l'industrie animale (Minapia), en 2020 sur le développement de la pisciculture, elle entend investir 12 milliards, pour produire 25 000 tonnes de poisson en 10 ans.

Lien article : <https://ecomatin.net/les-importations-de-poissons-baissent-t-de-16-au-premier-semestre-2021/>

